

COMITE SYNDICAL DU 26 MARS 2025

Secrétaire de séance : Yannick LE BLANC

ooOoo

ORDRE DU JOUR

Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 26 février 2025.

I. FINANCES

1. Décisions budgétaires

- a) Bilan de la situation financière et budgétaire 2024 présenté par Madame HELSTROFFER, conseillère aux décideurs locaux
- b) Compte Financier Unique (CFU) 2024
- c) Affectation du résultat 2024
- d) Budget primitif 2025
Budget rattaché « une étape à la mine » - point d'information
- e) Bornes de recharge : convention refacturation électricité Musée (**point ajouté**)
- f) Adhésion à l'office de tourisme du pays de Forbach (**point ajouté**)

2. Emprunts

- a) Autorisation au Président à recourir à l'emprunt

3. Subventions

- a) Subvention amicale du personnel

II. DIVERS

ooOoo

I. FINANCES

1. Décisions budgétaires

- a) Bilan de la situation budgétaire et financière 2024

Madame HELSTROFFER, Conseillère aux Décideurs Locaux, présente le bilan de la situation financière et budgétaire 2024 du Syndicat Mixte. Ce bilan est joint à la délibération.

Le Comité Syndical,

- prend acte du bilan présenté par la Conseillère aux Décideurs Locaux.

ANNEXE 1

I. FINANCES

1. Décisions budgétaires

- b) CFU 2024

Le compte financier unique constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion.

La mise en place du CFU vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ; les données d'exécution budgétaires et les informations patrimoniales sont présentes au sein d'un même document ;
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable ; le contenu du compte a été revu afin de disposer de données clés et d'informations pertinentes (nouveaux ratios, rappel des taux d'impositions, bilan et compte de résultat synthétiques) ;
- aboutir à une confection 100 % dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne ; des contrôles automatisés de cohérence sont réalisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux d'ajustement en fin de gestion et améliore la qualité des comptes.

En mettant d'avantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes.

Le CFU sera rendu obligatoire dès 2027 pour les comptes 2026.

Le compte financier unique de 2024 fait ressortir les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 826 372,75 €

Recettes : 1 929 848,21€

Soit un résultat de fonctionnement 2024 excédentaire de 103 475,46 €

Section d'investissement :

Dépenses : 823 679,99 €

Recettes : 968 114,96 €

Soit un résultat d'investissement 2024 excédentaire de 144 434,97 €

Restes A Réaliser (RAR) :

Dépenses : 22 460,89 €

Recettes : 58 000,00 €

Ci-dessous les résultats :

SECTIONS	Résultats de clôture exercice précédent : 2023	Affectation investissement 2024	Résultats 2024	Balance entrée 2025
INVESTISSEMENT	-325 161,80 €		144 434,97 €	-180 726,83 €
FONCTIONNEMENT	870 989,29 €	650 539,53 €	103 475,46 €	323 925,22 €
TOTAUX	545 827,49 €	650 539,53 €	247 910,43 €	143 198,39 €

Le Président ayant quitté la salle des séances et le Comité Syndical étant provisoirement présidé par Monsieur Yannick LE BLANC, doyen d'âge de l'assemblée,

Le Comité Syndical,
décide à l'unanimité,

- d'émettre un avis favorable aux comptes financiers uniques du Syndicat Mixte du Musée de la Mine.

I. FINANCES

1. Décisions budgétaires

c) Affectation du résultat 2024

VU le tableau des résultats de la délibération d'approbation du CFU 2024 :

SECTIONS	Résultats de clôture exercice précédent : 2023	Affectation investissement 2024	Résultats 2024	Balance entrée 2025
INVESTISSEMENT	-325 161,80 €		144 434,97 €	-180 726,83 €
FONCTIONNEMENT	870 989,29 €	650 539,53 €	103 475,46 €	323 925,22 €
TOTAUX	545 827,49 €	650 539,53 €	247 910,43 €	143 198,39 €

Le Comité Syndical,
décide à l'unanimité,

- d'affecter le résultat 2024 comme indiqué ci-dessous :

<u>Reports :</u>	
Pour Rappel : Déficit/excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	-325 161,80 €
Pour Rappel : Déficit/excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	220 449,76 €
<u>Soldes d'exécution :</u>	
Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	144 434,97 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	103 475,46 €
<u>Restes à réaliser :</u> Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	22 460,89 €
En recettes pour un montant de :	58 000,00 €
<u>Besoin net de financement de la section d'investissement :</u>	
Le besoin net de financement de la section d'investissement peut donc être estimée à :	145 187,72 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Comité Syndical, soit en report à nouveau pour incorporer une partie ou l'intégralité de ce résultat dans la section de fonctionnement (R002), soit en réserve (1068), pour assurer le financement de la section.

Dans le cas présent, un besoin de financement de 145 187,72 € est observé. L'excédent de fonctionnement doit en premier lieu le couvrir.

L'affectation du résultat 2024 est donc la suivante :

Compte 1068 - Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R1068) :	145 187,72 €
R002 – Excédent de fonctionnement reporté :	178 737,50 €

I. FINANCES

1. Décisions budgétaires

d) Budget primitif 2025

- Vu le débat sur les Orientations Budgétaires présenté en séance du 26 février 2025,
 - Vu l'adoption du Compte Financier Unique,
- Après avoir entendu le rapport du Président,

Le Comité Syndical,
décide à l'unanimité,

- d'arrêter le Budget Primitif pour 2025 aux chiffres ci-après :

		RECETTES			DEPENSES		
		Reports	Nouveaux crédits	Total	Reports	Nouveaux crédits	Total
Fonctionnement	Opér. réelles	- €	1 862 750,00 €	1 862 750,00 €	- €	1 848 187,50 €	1 848 187,50 €
	Ordre	- €	- €	- €	- €	193 300,00 €	193 300,00 €
	Résultat reporté	- €	178 737,50 €	178 737,50 €	- €	- €	- €
	Sous-total	- €	2 041 487,50 €	2 041 487,50 €	- €	2 041 487,50 €	2 041 487,50 €
Investissement	Opér. réelles	58 000,00 €	278 933,28 €	336 933,28 €	22 460,89 €	472 233,28 €	494 694,17 €
	Ordre	- €	338 487,72 €	338 487,72 €	- €	- €	- €
	Résultat reporté	- €	- €	- €	- €	180 726,83 €	180 726,83 €
	Sous-total	58 000,00 €	617 421,00 €	675 421,00 €	22 460,89 €	652 960,11 €	675 421,00 €
TOTAL		58 000,00 €	2 658 908,50 €	2 716 908,50 €	22 460,89 €	2 694 447,61 €	2 716 908,50 €

- de fixer la contribution des groupements comme suit :
 - Communauté de Communes de Freyding-Merlebach : 102.000 € (contribution statutaire)
 - Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France : 1.050.000 € (contribution statutaire)
- de solliciter les subventions complémentaires suivantes :
 - Communauté de Communes de Freyding-Merlebach : 50.000 €
 - Communauté d'Agglomération de Saint-Avold Synergie : 30.000 €

ANNEXE 2

I. FINANCES

1. Décisions budgétaires

e) Bornes de recharge : convention refacturation électricité Musée

La Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France a déployé un réseau de 17 bornes de recharge pour véhicules électriques afin de favoriser la mobilité durable sur son territoire.

L'une des bornes de recharge est située dans l'enceinte du Parc Explor Wendel, sur le parking desservant le Musée Les Mineurs. Cette borne est directement raccordée au Musée via un sous-compteur permettant ainsi de mesurer la consommation électrique effective.

Les frais liés au fonctionnement de cette borne, soit les Kwh consommés auxquels s'ajoutent l'abonnement et les taxes, seront refacturés à la Communauté d'Agglomération. Les modalités de refacturation font l'objet d'une convention.

Le Comité Syndical,
décide à l'unanimité,

- d'approuver les termes de la convention de refacturation des consommations d'électricité de la borne de recharge pour véhicules électriques située sur le parking du Musée Les Mineurs, entre la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France et le Syndicat Mixte du Musée de la Mine ;
- d'autoriser le Président à signer la convention annexée à la présente délibération ;
- d'inscrire les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ce projet au budget 2025 et suivants.

ANNEXE 3

I. FINANCES

1. Décisions budgétaires

f) Adhésion à l'Office de Tourisme du Pays de Forbach

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'adhérer à l'Office de Tourisme du Pays de Forbach et de s'acquitter alors de la cotisation 2025.

Le Président propose de désigner le Directeur Général comme représentant du Syndicat Mixte au Conseil d'Administration de ladite structure.

Le Comité Syndical,
décide à l'unanimité,

- d'adhérer moyennant une cotisation, à l'Office de Tourisme du Pays de Forbach,
- de désigner le Directeur Général comme représentant au Conseil d'Administration.

I. FINANCES

2. Emprunts

a) Autorisation au Président à recourir à l'emprunt

Conformément au vote du budget primitif 2025, il convient de recourir à l'emprunt auprès de **la Caisse d'Épargne Grand Est Europe réf VV-031 actu bis**

Il est proposé aux membres du comité de valider :

- Contractualiser avec notre partenaire la Caisse d'Épargne pour cet emprunt
- Montant : **150 000€**
- Taux fixe sur 20 ans de **4.25%**
- Fréquence : trimestrielle
- Montant de l'échéance : **2 792,80 €**

- Amortissement : progressif
- Base de calcul : 30/360
- Frais de dossier : 300€
- Remboursement anticipé : possible à chaque échéance avec préavis de 2 mois et le paiement d'une indemnité actuarielle

Le Président sera autorisé à signer l'ensemble des pièces se rapportant à ce contrat.

Le Comité Syndical,
décide à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces se rapportant à ce contrat.

I. FINANCES

3. Subventions

a) Subvention amicale du personnel

Le personnel du Musée a la faculté d'adhérer à l'amicale du personnel de la Communauté d'Agglomération de Forbach et ainsi de bénéficier d'un certain nombre de prestations sociales et billetterie.

L'amicale peut assurer ces prestations dans la mesure où elle reçoit des subventions de la part des employeurs publics concernés.

Compte tenu du nombre d'inscrits pour 2025 (7 agents), elle a sollicité une subvention de 1 750 €.

Le Comité Syndical,
décide à l'unanimité,

- d'allouer à l'amicale du personnel de l'Agglomération de Forbach une subvention de 1 750 € pour 2025.

ooOoo

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie tous les Membres de leur concours et lève la séance à 18h57.

LISTE DE PRESENCE

PRESENTS TITULAIRES

AHR Robert
KEUPER Didier
KIEFFER Constant
JACQUES Michel
LE BLANC Yannick
FUHR Daniel
PIGNON Bernard
TARILLON Lucien

Président
1^{er} Vice-président
2^{ème} Vice-président
3^{ème} Vice-président
4^{ème} Vice-président

SUPPLEANTS

FENARD Michel
LUDWIG Yves

ASSISTAIENT EN OUTRE

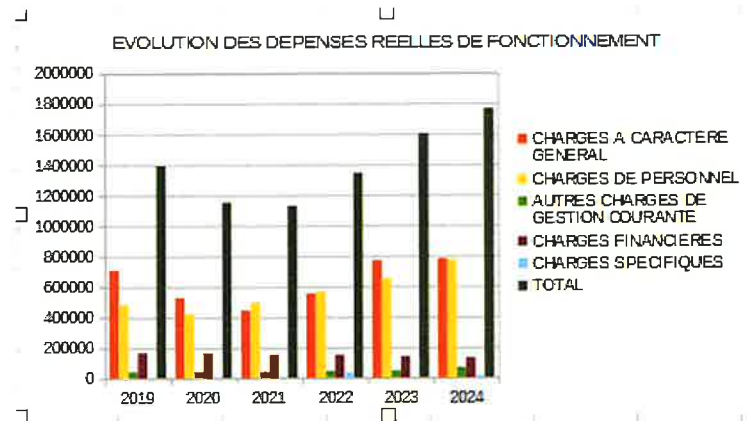
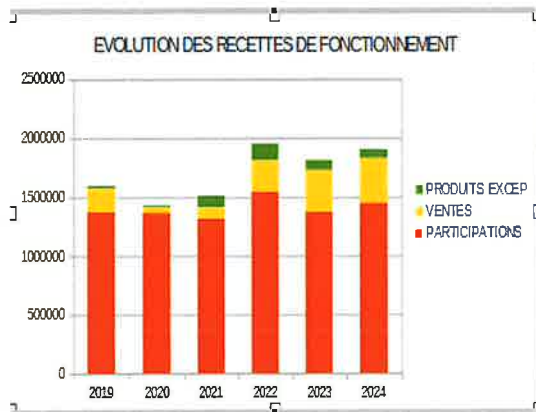
KUSIOR Pascal

EXCUSES

HEHN Jean-Claude
CASSARO Alexandre
FERRAU Dominique
BUR Hubert
JACQUES Eliane
FEDERSPIEL Eric
KLEIN Ralph
LAUER Jérémy
MARTIN Jean-Bernard
MULLER Manuel
FRIEDRICH Marc
VORIOT Monique
WEYLAND Frédéric
IDIZ Jalé

Les résultats de l'année 2024 confirment les constats établis en 2023: en fonctionnement, des recettes qui progressent moins vite que les charges et en investissement, des annuités d'emprunts élevées qui amoindrissent les réserves du syndicat et le pénalisent dans son effort d'investissement.

EN FONCTIONNEMENT:



Les Recettes réelles :

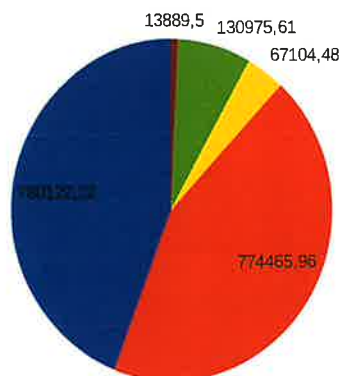
- Après avoir connu une forte croissance en 2022, puis un repli en 2023 (passant de 1 953 725 € l'année précédente à 1 843 649 €), en 2024, les recettes réelles de fonctionnement sont en augmentation de 4,15 % et s'élèvent à **1 920 318 €** :

* Les dotations et participations augmentent de 5 % à **1 446 236 €**

* Le produit des ventes et locations s'élève à **455 462 €** (438 454 € en 2023) : +3 %

Les Dépenses réelles :

STRUCTURE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2024



– Les charges augmentent de 4,56 % pour s'établir à **1 757 193 €** :

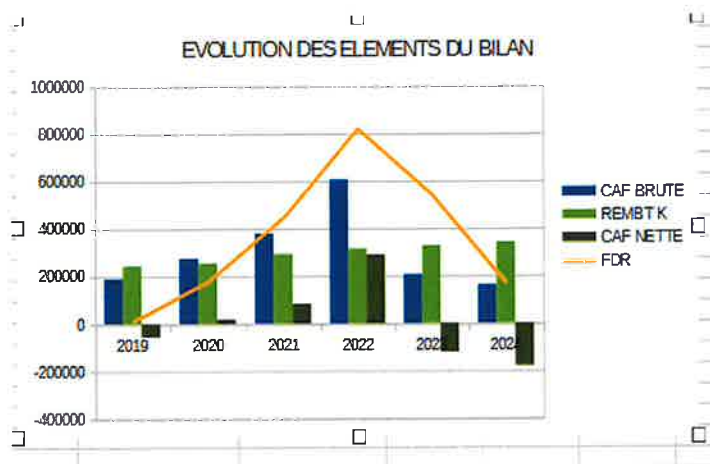
* +13 % au niveau des charges de personnel : soit +91 000 € en 2024, (+84 000 € en 2023) pour atteindre **774 466 €**.

* En revanche, les charges générales ont connu une croissance moindre de l'ordre de 1,44 %, soit +11 000 € après avoir fortement progressé en 2023 (+38 % soit 215 000 € de plus qu'en 2022), elles s'élèvent à **780 122 €** en 2024.

* Les intérêts de la dette diminuent de 138 084 € à **130 975,61 €**

Ce qui conduit à une réduction de la Capacité d'autofinancement brute qui, de 207 000 € en 2023 passe à **163 125 €** (alors qu'elle s'élevait à 606 000 € en 2022). La capacité d'autofinancement nette devient négative :

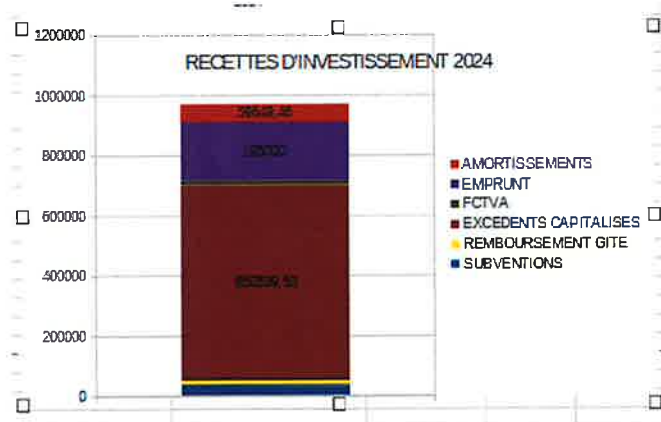
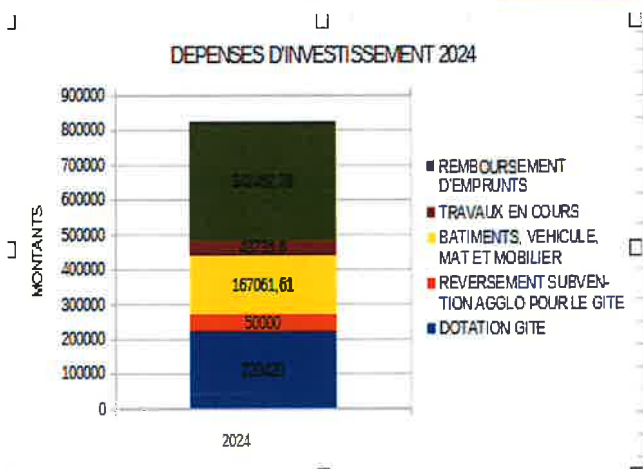
TABLEAU DE CALCUL DE LA CAF	
RÉSULTAT COMPTABLE	103475,46
+ PRODUIT DE CESSION DES IMMOBILISATIONS	0
+ DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	59649,48
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT BRUTE	163124,92
- REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT	342462,78
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT NETTE	-179337,86



En 2024, elle est trop faible pour absorber le remboursement des emprunts d'un montant de 342 000 € et ne contribue donc pas au financement des équipements, ce qui a contraint le syndicat à recourir à un nouvel emprunt pour un montant de 195 000 €.

EN INVESTISSEMENT:

Pour faire face aux dépenses d'équipement (pour 481 217 €) et au remboursement de l'emprunt (pour 342 000 €), le syndicat a puisé dans ses réserves (fonds de roulement) qui s'amenuisent : elles diminuent de 376 323 € pour s'établir à **169 660 €**.



La trésorerie ne s'élève plus qu'à 237 470 € au 31/12/2024, ce qui représente à peine 49 jours de charges alors que le minimum recommandé est de 90 jours.

— Quant à l'endettement, il reste important malgré des annuités de remboursement élevées. Le recours à un nouvel emprunt en 2024 le porte à 3 689 711 €, équivalent à 2 ans de produits de fonctionnement.

En conclusion, il est essentiel de demeurer vigilant quant à l'évolution des dépenses de fonctionnement. Leur maîtrise est absolument indispensable au maintien d'une situation financière saine.

Il apparaît également opportun d'envisager des arbitrages en étalant dans le temps certains investissements de façon à reconstituer les réserves financières de la structure.

BUDGET SYNDICAT MIXTE DU MUSEE DE LA MINE
- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT -

ART.	LIBELLES	BP 2024	REALISE 2024	BP 2025	OBSERVATIONS
6042	Achats de prestations de services	0,00	38 954,00	0,00	Mauvaise utilisation en 2024 refacturation repas groupe --> 611
60611	Eau et assainissement	15 000,00	5 961,49	7 000,00	Consommation eau
60612	Energie - Electricité	309 500,00	303 784,07	310 000,00	Electricité et gaz
60621	Combustibles	200,00	0,00	0,00	Recharge gaz chariot élévateur - charge
60622	Carburant	12 000,00	10 587,00	5 000,00	
60623	Alimentation	28 000,00	32 583,16	35 000,00	Alimentation et boissons Kaffoklatsch
60628	Autres fournitures non stockées	1 000,00	659,64	1 000,00	Fontaine eau
60631	Fournitures d'entretien	3 000,00	4 084,91	4 500,00	Produits de nettoyage et d'hygiène locaux
60632	Fournitures de petit équipement	47 500,00	18 355,08	25 000,00	Achat matériel réparations / ampoules / petit matériel
60633	Fournitures de voirie	0,00	189,17	0,00	Sel de déneigement
60636	Habillage et vêtements de travail	1 200,00	0,00	5 000,00	EPI agents
6064	Fournitures administratives	500,00	875,30	1 000,00	Fournitures de bureau, papier
6068	Autres matières et fournitures	20 000,00	3 720,44	4 000,00	Petites fournitures - consommables (papier...)
6078	Autres marchandises	34 000,00	33 374,78	35 000,00	Achats boutique
611	Contrats de prestations de services	73 750,00	37 140,88	72 000,00	Rondes sécurité - contrat intrusion (11 000 €) - refacturation repas groupe (61 000 €)
61358	Locations mobilières	13 400,00	8 850,03	13 000,00	Location bouteilles gaz (400 €) - copieurs (1 300 €) - 2 véhicules (3 310 € et 7 320 €)
61521	Entretien, réparations bât. publics	6 000,00	3 104,16	4 000,00	Réparations bâtiments non productifs revenues réalisées par des entreprises (isolation bureau et autres)
615228	Entretien, réparations bât. - autres	4 000,00	9 896,40	5 000,00	Réparations bâtiments productifs revenues réalisées par des entreprises
615232	Entretien et réparations - réseaux	2 000,00	2 472,00	2 500,00	Éventuelles réparations sur réseaux (avalous, fosse septique...)
61551	Entretien et réparations - matériel roulant	1 800,00	1 670,36	2 300,00	Révision, remplacement pneus, réparations par prestataires
61558	Entretien et réparations - autres biens mobiliers	14 980,00	13 052,07	14 720,00	Réparations réfrigérateur, machines, extincteurs, blocs secours
6156	Maintenance	67 800,00	68 955,65	71 000,00	Elevateur, ascenseurs, onduleur, détection incendie, installations gaz, copieurs, portes auto, système déneigement, installation électrique, logiciel, Aclimuseo
6161	Multirisques	400,00	200,00	500,00	Assurance
6168	Autres primes d'assurance	33 526,00	35 590,83	42 000,00	Protection fonctionnelle et jur. - flotte auto - DAB - RC
6182	Documentation générale et technique	300,00	199,00	200,00	Abonnement RL
6184	Versments à des organismes de formation	3 350,00	3 709,00	1 500,00	Formations SST - archives
6188	Autres frais divers	0,00	4,50	0,00	Régularisation de frais
62268	Rémun. d'intermédiaires et honoraires - autres honoraires	9 400,00	1 188,00	8 900,00	Communication ABC
6231	Annonces et insertions	7 200,00	32 885,96	3 000,00	Publicité
6233	Foires et expositions	2 000,00	500,00	500,00	Participation foires et expo
6234	Réceptions	8 369,00	2 153,10	2 400,00	Repas élus, direction et autres
6236	Catalogues et imprimés	27 720,00	1 095,68	6 400,00	Création plaquettes (6 000 €) - création affiche (400 €)
6238	Divers	29 905,00	25 092,37	20 000,00	Programmation culturelle spectacles ODE TO JOY (11 000 €), manifestations
6251	Voyages, déplacements et missions	3 700,00	244,66	3 000,00	Frais de déplacement personnel avec VP (kms, hébergement, repas 500 €) - télépilage (2 500 €)
6261	Frais d'affranchissement	1 800,00	1 860,50	1 830,00	
6262	Frais de télécommunications	9 000,00	6 563,99	7 100,00	Frais téléphones et internet
627	Services bancaires et assimilés	1 600,00	3 258,36	3 500,00	Commissions (2 600 €) - loyers TPE (900 €)
6281	Concours divers (cotisations)	500,00	610,00	610,00	Cotisation Moselle Attractivité
6283	Frais de nettoyage de locaux	42 000,00	41 155,26	42 000,00	Nettoyage vitres et locaux par prestataires
6284	Rédevances pour services rendus	10 000,00	8 805,32	9 000,00	Rédevance incitative ordures ménagères - accès déchetterie
62875	Divers	0,00	0,00	640,00	Déneigement route d'accès
62878	Remb. frais à d'autres organismes	12 000,00	9 786,00	11 000,00	Prestation informatique SIM - standard téléphonique
6288	Autres services extérieurs	5 000,00	1 993,10	2 000,00	Bonne + recyclage CITRAVAL
63512	Taxes foncières	4 500,00	4 956,00	5 400,00	
011	Charges générales	867 900,00	780 122,22	788 506,00	
6218	Autre personnel extérieur	31 100,00	24 241,44	34 000,00	Indemnités diverses emplois accessoire
6331	Versement mobilité	3 500,00	3 038,95	4 000,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 500,00	2 153,48	2 500,00	
6336	Cotisations CNPPT et CDGFPPT	7 500,00	7 751,23	8 200,00	
64111	Rémunération principale - titulaires	343 000,00	276 518,20	310 000,00	Ajout astreintes - rdtégration agent - embauchés
64112	SFT et indemnité résidence - titulaires	700,00	1 175,05	1 500,00	
64113	NBI	1 000,00	1 131,00	1 200,00	
64118	Autres indemnités titulaires	37 000,00	83 069,54	85 000,00	
64131	Rémunérations non titulaires	142 000,00	153 708,31	180 000,00	Vacataires - contractuels
64138	Autres primes et indemnités - non titulaires	9 050,00	0,00	0,00	
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	9 241,28	10 000,00	
6451	Cotisation à l'U.R.S.S.A.F.	90 600,00	82 769,52	90 000,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	100 000,00	100 164,82	115 000,00	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	7 000,00	6 195,94	7 000,00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	13 000,00	20 555,19	18 500,00	Assurance statutaire couvrant les risques des agents (CMO AT, MP...)
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00	1 106,01	1 500,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 600,00	1 646,00	2 000,00	Honoraires visites médicales - expertises médicales - soins
012	Charges du personnel	789 500,00	774 465,96	870 400,00	
65311	Indemnités de fonction - élus	40 000,00	39 053,49	41 000,00	
65313	Cotisations de retraite - élus	2 300,00	1 859,04	2 000,00	
65314	Cotisations sécurité sociale - part patronale	50,00	104,04	120,00	
6541	Crédances admises en non valeur	200,00	0,00	1 000,00	Enveloppe demandée par le SGC
65736221	Subv. Fonctionnement - EPCI	20 000,00	20 000,00	0,00	Subv. budget rattaché "Une étape à la mine"
65748	Subv. fonctionnement asso. pers. privées	1 500,00	1 500,00	1 750,00	Subv. Amicale du personnel CAFPF
65818	Red. pour concessions, brevets, licences - Autres	3 770,00	4 585,50	4 800,00	Certificat Certonomis (500 €) - abonnement outil visite num (2 600 €) - TWELVE (600 €) - frais Sacem (1 000 €)
65888	Autres	0,00	2,41	10,00	Arrondi PAS
65	Autres charges de gestion courante	67 820,00	67 104,48	50 680,00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	133 000,00	132 663,98	137 301,50	Intérêts des emprunts contractés + nouvel emprunt
66112	Intérêts - rattachement des ICNE	-2 000,00	-1 688,37	-2 000,00	
66	Charges financières	131 000,00	130 975,61	135 301,50	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	14 000,00	13 889,50	3 000,00	Provision doublement titres
67	Charges exceptionnelles	14 000,00	13 889,50	3 000,00	
6817	Dotations provisions dépré. actifs circulants	500,00	165,52	300,00	Provision créances douteuses + 2 ans (min. 15 %)
68	Dotations provisions semi-budgétaires	500,00	165,52	300,00	
023	Virement à la section d'investissement	189 419,00	0,00	89 600,00	Autofinancement de la section d'investissement
023	Virement à la section d'investissement	189 419,00	0,00	89 600,00	
6811	Dotations aux amortissements	60 000,00	59 649,46	103 700,00	Amortissements des immobilisations
042	Opérations ordre transfert entre sections	60 000,00	59 649,46	103 700,00	
TOTAUX DEPENSES FONCTIONNEMENT		2 120 139,00	1 826 372,75	2 041 487,50	

- RECETTES DE FONCTIONNEMENT -

ART.	LIBELLES	BP 2024	REALISE 2024	BP 2025	OBSERVATIONS
002	Résultat de fonctionnement reporté	220 449,76		178 737,50	Excédent
002	Résultat de fonctionnement reporté	220 449,76	0,00	178 737,50	
6091	Rabais, remises, ristournes obtenues	0,00	37,30	0,00	Avenir suite facture
6419	Remboursements sur rémun. du personnel	28 000,24	9 492,61	9 000,00	Remboursement indemnités journalières maladie - décharges syndicales - assurance statutaire
013	Atténuations de charges	28 000,24	9 529,91	9 000,00	
70632	Rédevances et droits liés à caractère loisirs	330 700,00	353 806,60	340 000,00	Droits d'entrée-visites / marché de fan
708421	Mise à dispo de personnel au budget annexe	18 000,00	0,00	10 000,00	Remb. budget rattaché personnel
708721	Remboursement de frais par les budgets annexes	2 000,00	0,00	18 750,00	Remb. budget rattaché énergie
70878	Remboursement de frais par d'autres rédevables	27 300,00	27 259,83	0,00	
70	Produits des services, domaines et ventes div.	378 000,00	381 106,43	368 750,00	
744	FCTVA	1 000,00	1 943,44	1 000,00	FCTVA sur fonctionnement
74718	Participations Etat	6 000,00	56 590,00	0,00	Subv. événement DRAC
7472	Participations Régions	4 689,00	15 688,77	2 000,00	Subv. événement Région
7473	Participations Départements	150 000,00	150 000,00	150 000,00	Subv. Départementale
74751	Participations GFP de rattachement	1 050 000,00	1 152 000,00	1 050 000,00	Contributions CAFFF (1 050 000)
74758	Participations - autres groupements	172 000,00	70 000,00	182 000,00	Communauté Communales FREYMING (102 000) + Contributions complémentaires FREYMING (40 000 et 10 000) et ST AVOLD (30 000)
7476	Participations sécurité sociale et organismes mutualistes	0,00	14,36	0,00	
74	Dotations et participations	1 383 689,00	1 446 236,57	1 385 000,00	
752	Revenus des immeubles	29 000,00	32 378,00	30 000,00	Réglements (avancé...)
75883	Excédents sur opérations de gestion	0,00	1,00	0,00	
75884	Autres produits div. de gestion courante	80 000,00	41 977,34	70 000,00	
75	Autres produits de gestion courante	109 000,00	74 356,34	100 000,00	
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	18 618,96	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	18 618,96	0,00	
TOTAUX RECETTES FONCTIONNEMENT		2 119 139,00	1 929 848,21	2 041 487,50	

BUDGET PRIMITIF 2025 : SECTION D'INVESTISSEMENT

		DEPENSES			RECETTES			
N°	OBJET	RAR 2024	BP 2025	TOTAL proposé 2025	OBJET	RAR 2024	BP 2025	TOTAL proposé 2025
hors	Hors opérations d'équipement	0,00	486 906,11	486 906,11		0,00	358 487,72	358 487,72
	RESULTAT ANTERIEUR CUMULE INVESTISST		180 726,83	180 726,83	Résultat de clôture 2024			
					FCTVA		20 000,00	20 000,00
	Remboursement capital dette actuelle		300 000,00	300 000,00	Amortissement immobilisations		103 700,00	103 700,00
	Remboursement nouvel emprunt		6 179,28	6 179,28	Opérations patrimoniales			
	Amortissement des subventions				Affectation du résultat 2024 (c/1068)		145 187,72	145 187,72
	Opérations patrimoniales				Virement de la section de fonctionnement		89 600,00	89 600,00
	Opérations	22 460,89	166 054,00	188 514,89		58 000,00	258 933,28	316 933,28
	MOE aménagement qualitatif et sécuritaire	3 420,00		3 420,00	Subvention cantine	58 000,00	-58 000,00	
	Diagnostic technique pont	8 340,00		8 340,00	Vente véhicule 2008		3 496,03	3 496,03
	Fourniture et pose système clim/chauffage	796,40		796,40	Remboursement achats budget annexé		7 513,25	7 513,25
	Electricité véranda Kaffeeklatsch	294,13		294,13	Emprunt		150 000,00	150 000,00
	Dalles OSB aménagement jardin d'hiver	289,84		289,84				
	Mission CT véranda	2 040,00		2 040,00				
	Mission étude signalisation autoroute	4 080,00		4 080,00				
	Mobilier	2 737,72		2 737,72	Fondation Daniel Deutsch		2 000,00	2 000,00
	Téléphone responsable pôle exploitation	442,80		442,80				
	Imprimante 3D		600,00	600,00				
	MOE mise aux normes salle Lavoir		9 120,00	9 120,00				
	Équipement cuisine Kaffeeklatsch		1 500,00	1 500,00				
	Machine à laver et sèche linge		2 000,00	2 000,00				
	Transformation locaux bâtiment du musée Les Mineurs		5 000,00	5 000,00				
	Borne recharge électrique		1 200,00	1 200,00				
	Système visio salle réunion		600,00	600,00				
	Restauration infirmerie		5 000,00	5 000,00				
	Contrôle accès		17 000,00	17 000,00	Fondation Daniel Deutsch		17 000,00	17 000,00
	Achat vélo ODT		1 500,00	1 500,00				
	Achat serre		1 200,00	1 200,00				
	3 défibrillateurs		2 000,00	2 000,00				
	Aménagement sécuritaire création rampe sécurité publics		7 500,00	7 500,00	Fondation Daniel Deutsch		7 500,00	7 500,00
	Logo		310,00	310,00				
	Téléphones portable		1 000,00	1 000,00				
	Trounettes électriques		2 724,00	2 724,00	Financement Fondation de Wendel		2 724,00	2 724,00
	Vidéo projecteurs (rocher et sai bas du dressant)		4 000,00	4 000,00				
	Vidéo projecteur Schuman		2 000,00	2 000,00	Fondation Daniel Deutsch		6 000,00	6 000,00
	Mobilier soche et mise à distance recette jour Mine		1 500,00	1 500,00				
	Aménagements WC - travaux		15 000,00	15 000,00	Fondation Daniel Deutsch		15 000,00	15 000,00
	Bâches		3 000,00	3 000,00				
	Ruches		1 000,00	1 000,00				
	Aménagements bungalow mine		1 500,00	1 500,00				
	Raménagement WC Lavoir		7 500,00	7 500,00	Fondation Daniel Deutsch		7 500,00	7 500,00
	SODEVAM		6 800,00	6 800,00				
	Aménagement sécuritaires : vesda Lavoir et système SSI		7 300,00	7 300,00	Fondation Daniel Deutsch		7 300,00	7 300,00
	TV - mobilier Picasso		1 500,00	1 500,00				
	Fournitures (assiettes, verre) Picasso		1 000,00	1 000,00				
	Parc extincteurs site		2 800,00	2 800,00	Fondation Daniel Deutsch		2 800,00	2 800,00
	Pompe chauffage musée les Mineurs Wendel - protection thermique des collections		3 100,00	3 100,00	Fondation Daniel Deutsch		3 100,00	3 100,00
	Création pièce commémorative Wendel mine		6 000,00	6 000,00				
	Projet cantine - MOE		43 800,00	43 800,00	FNADT		85 000,00	85 000,00
	TOTAL DEPENSES	22 460,89	652 960,11	675 421,00	TOTAL RECETTES	58 000,00	617 421,00	675 421,00



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION FORBACH PORTE DE FRANCE

CONVENTION DE REFACTURATION DES CONSOMMATIONS D'ELECTRICITE DE LA BORNE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

1. Entre les soussignés

La Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France, dont le siège social est situé 110 rue des moulins – 57600 FORBACH, représentée par son Président, Jean-Claude HEHN, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire du 27 février 2025

Désignée ci-après « **la CAFPF** »

Et

Le Syndicat Mixte du Musée de la Mine, dont le siège est situé 10 rue du Puits Wendel – 57 540 PETITE-ROSSELLE, représenté par son Président, Robert AHR, agissant en vertu d'une délibération du Comité Syndical du _____

Désignée ci-après « **le Musée** »

2. Objet de la présente convention

La Communauté d'Agglomération a déployé un parc de 17 bornes de recharge pour véhicules électriques. Une borne est installée dans l'enceinte du Parc Explor Wendel.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de refacturation des frais liés à la consommation électrique, à l'abonnement et aux taxes pour la borne de recharge pour véhicules électriques installée dans l'enceinte du Parc Explor Wendel à PETITE ROSSELLE, sur le parking desservant le Musée Les Mineurs.

3. Consommation électrique

La consommation électrique de la borne est mesurée par un sous-compteur dédié.

Un relevé de consommation sera effectué mensuellement par le Musée ou tout tiers mandaté à cet effet.

Elle sera refacturée à la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France.

4. Abonnement et taxes.

Les frais liés à l'abonnement et aux taxes associées seront pris en compte dans la refacturation de la consommation à la CAFPF.

Ces frais seront calculés au prorata de la consommation électrique mesurée sur la borne par rapport à la consommation totale des installations alimentés par le même abonnement.

5. Modalités de refacturation

a. Facturation mensuelle

Une facture détaillée sera établie par le Musée et déposée sur la plateforme CHORUS pro à la fin de chaque mois.

Cette facture comprendra :

- L'Ancien index et le nouvel index relevés sur le sous-compteur
- La consommation électrique (en kWh) mesurée sur la borne
- Les coûts d'abonnement et de taxes répartis au prorata de la consommation de la borne.

Le montant total sera payé par la CAFPF dans un délai de 30 jours après réception de la facture.

b. Tarifs appliqués

Le tarif appliqué sera basé sur le coût réel de l'électricité facturé par le fournisseur d'électricité du Musée.

6. Suivi et contrôle

Le Musée tiendra à disposition de la CAFPF les relevés des consommations et les factures du fournisseur.

En cas de litige une vérification contradictoire pourra être réalisée

7. Date d'effet et durée de validité de la présente convention

La présente convention prend effet à compter de sa signature pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes de même durée.

8. Modification de la convention

Toutes modifications affectant les modalités de la présente convention feront l'objet d'un avenant. Elle peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de trois mois.

9. Litiges

Les deux parties déclarent élire domicile à leur siège respectif et s'en remettre au Tribunal Administratif de Strasbourg pour le règlement de tout éventuel litige.

Préalablement à la saisine de cette juridiction, elles s'engagent à se rapprocher pour tenter de résoudre à l'amiable les différends nés de l'application de la présente convention.

Fait à Forbach, le

Pour le Musée de la Mine
Le Président

Robert AHR

Pour la CA Forbach Porte de France
Le Président

Jean-Claude HEHN
Maire d'Alsting